



DECLARATION PREALABLE
ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 27/03/2025

N° DP 022 209 25 00037

Par :	Monsieur D'EURWEILHER Pascal
Demeurant à :	44 Rue De La Vallée D'Emeraude 22650 BEAUSSAIS SUR MER
Sur un terrain sis à :	44 Rue De La Vallée D'Emeraude - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 AI 291
Nature des Travaux :	Cloture

Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la déclaration préalable présentée le 27/03/2025 par Monsieur D'EURWEILHER Pascal, demeurant 44 Rue De La Vallée D'Emeraude à BEAUSSAIS SUR MER, (22650) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Cloture,
- sur un terrain situé 44 Rue De La Vallée D'Emeraude, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),
- pour une surface de plancher créée de m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu le courrier en date du 11/06/2025 demandant l'annulation de la demande susvisée en cours d'instruction ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 23/06/2025
Le Maire Eugène CARO,

Le Maire délégué
Mikaël BONENFANT

